

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 30 Juin 2010

Président : Éric THOMAS

Présents : Tous les membres sauf excusés

Excusés : M. GAUDET (Adjoint), MM. DONGUY, VERCHERE (procuration à M. THOMAS),
Mme ROURE, M. GIAUFFRET, Mme DAMERMANT, M. YANTOUR et Mme RUDE

Secrétaire de séance : Jean-Marc MICHON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 30 juin 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour suivant :

I – Rentrée scolaire 2010/2011

1. Livraison des repas à la cantine

Suite à la prolongation du congé maladie de Mme Jocelyne CUISINIER, une consultation a été lancée auprès de 5 sociétés pour la livraison des repas en liaison froide dès la rentrée prochaine.

Après étude des offres reçues, 3 sur 5, il a été décidé de retenir la Société RPC de Manziat pour un coût TTC de 2,43 € le repas.

Cette prestation est conclue pour l'année scolaire entière. Par contre, le contrat avec la Société Ainter'Job pour l'emploi d'un cuisinier, chargé de la remise en température des plats et de leur service ainsi que du nettoyage des locaux du restaurant scolaire, ne sera pas reconduit. Cette tâche incombera au personnel communal en place pour combler le manque d'heures suite à la fermeture d'une classe et après réorganisation des services.

2. Revalorisation des tarifs au 1^{er} septembre 2010

a. Cantine

Après avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs comme suit :

- Tarif normal 3,00 €
- Tarif exceptionnel 3,80 €
- Tarif adulte 5,70 €

Une réunion, à laquelle seront conviés tous les parents sera organisée à la rentrée par la Municipalité afin d'expliquer cette décision d'augmentation et ouvrir à toutes questions portant sur le périscolaire.

b. Garderie

Les tarifs 2009/2010 sont reconduits sans augmentation pour la prochaine rentrée à savoir :

- 1^{er} enfant 64 €/trimestre
- 2^{ème} enfant 54 €/trimestre
- 3^{ème} enfant 44 €/trimestre
- 4^{ème} enfant et plus gratuit
- garderie exceptionnelle 2,50 €/jour

II – Cimetière

Le Conseil Municipal décide de créer une commission « cimetière » qui sera composée de M. THOMAS, Mme PARIOT, M. MICHON, Mmes TEPPE, CHANEL, et M. ODOIT.

Cette commission aura en charge la refonte du règlement du cimetière afin d'être en conformité avec la législation en vigueur ainsi que le dossier de création d'ossuaire.

III – Statuts de la Communauté de Communes BDSR

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une délibération de la Communauté de Commune relative à la modification d'un article de ses statuts ayant trait aux équipements sportifs.

Dans le paragraphe « Compétences optionnelles : 2.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire », il conviendrait de rajouter dans « Commune de Druillat » : structures multisports.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

IV – Équipement secrétariat

1. Une consultation a été lancée auprès de 3 sociétés pour l'acquisition d'une armoire ignifuge destinée entre autre à ranger les registres d'état civil.

Après étude des offres, il a été décidé de retenir la Société MONTBARBON pour un coût TTC de 4 514 € (livraison et installation comprises).

2. L'équipement informatique du secrétariat étant à saturation, il a été décidé par 11 voix pour et 1 abstention de changer les 2 postes par l'intermédiaire de la Société MBI pour un coût TTC de 3 500 € (installation et transfert des logiciels existants compris). Une décision modificative sera réalisée pour cette opération sur le compte des dépenses imprévues.

V – CPI

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition d'équipement vestimentaire pour les pompiers (nouvelle recrue ou renouvellement de tenues) selon un devis de la Société DUMONT d'un montant TTC de 675,67 € et sollicite une subvention auprès du SDIS.

VI – Transport en commun

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à un entretien avec un responsable de la Société PHILIBERT, la mise en place effective de la ligne 127 aura lieu le 2 septembre 2010.

À cet effet, le Conseil Municipal décide de prendre en charge à compter du 1^{er} septembre 2010, 50 % du coût du transport pour les habitants de Certines, ramenant le prix du trajet, dans le cadre d'un abonnement, à 75 centimes, ceci afin de favoriser les déplacements collectifs.

Les modalités de mise en place seront communiquées ultérieurement après mise au point avec la Société PHILIBERT.

VII - DPU

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour une propriété sise à La Pépinière.

VIII - Divers

Le Conseil Municipal prend connaissance de divers comptes-rendus de commissions ou états d'avancement de divers dossiers en cours, à savoir :

- Compte-rendu de Marie-France PARIOT sur Commission Scolaire, Conseil d'École et CCAS,
- Compte-rendu de Jean-Marc MICHON sur divers travaux proches du stade,
- Compte-rendu de Denis TAVEL sur travaux d'importance de réfection de voies pour la SNCF qui donnera lieu à des perturbations sur le trafic du PN 32, route des Rippes, de fin août à mi-septembre,
- Compte-rendu de Cécile DUCOLOMB sur Commission Communication.

Fait à Certines, le 10 juillet 2010
Le Maire,
Éric THOMAS